Chambre de commerce du Montréal métropolitain
Board of Trade of Metropolitan Montreal

Formulaire d'inscription ***(form also available in English)***
Réseautage

DÉJEUNER-CAUSERIE DESJARDINS

Desjardins

Quel avenir pour l'industrie canadienne du tourisme international ?

Jean-Marc Eustache
Président du conseil, président et chef de la direction
Transat A.T. inc.

Présenté par :

Bell

L'allocution sera prononcée principalement en **français**.

Mardi 20 avril 2010
de midi à 14 h

Delta Centre-Ville
777, rue University
Square-Victoria

Coordonnées

Numéro de membre * _____ ☐ Non-membre

* Votre numéro de membre est nécessaire pour bénéficier du tarif membre

☐ M. ☐ Mme Prénom..... Nom.....

Fonction..... Entreprise.....

Adresse.....

Ville..... Province.....

Code postal..... Courriel.....

Téléphone..... Télécopieur.....

Comment avez-vous entendu parler de cette activité ?

☐ Courriel ☐ Ami / Collègue ☐ Courrier ☐ Web ☐ Journaux
☐ Sollicitation téléphonique ☐ Autre .....

Coût

Membres :
..... Billet(s) à 70 $ + TPS + TVQ = 79,01 $
..... Table(s) de 10 à 630 $ + TPS + TVQ = 711,11 $

Non-membres :
..... Billet(s) à 100 $ + TPS + TVQ = 112,88 $
..... Table(s) de 10 à 1 000 $ + TPS + TVQ = 1 128,75 $

Paiement

☐ American Express ☐ Diners Club International ☐ MasterCard ☐ Visa ☐ Chèque*

| __ __ __ __ | __ __ __ __ | __ __ __ __ | __ __ __ __ |

Numéro de la carte

| __ __ | __ __ |

Date d'expiration (mm/aa)

Titulaire de la carte

Signature

*Tout achat de 200 $ ou moins doit être acquitté par carte de crédit. Pour achat de plus de 200 $, carte de crédit acceptée ou chèque à l'ordre de la :
Chambre de commerce du Montréal métropolitain, 380, rue St-Antoine Ouest, bureau 6000, Montréal (Québec) H2Y 3X7

À retourner par télécopieur : 514 871-5971

Pour plus d'information : 514 871-4000, poste 4001

- La date, l'heure et le lieu de l'activité peuvent changer sans préavis. Veuillez consulter notre site Web (www.ccmm.qc.ca/activites) avant de vous présenter à une activité.
- Aucune confirmation de votre réservation ne vous sera retournée. La Chambre n'acceptera aucune réservation, annulation ni remboursement deux jours ouvrables avant l'activité.
- Cette activité peut faire l'objet d'une dépense admissible dans le cadre de la loi 90.